



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
 des HAUTES TERRES D'OC**
 Comité syndical du 18 mars 2024

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 15 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>11 mars 2024</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD.</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY, André CABROL et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désignée secrétaire.</p>

Délibération N° 2024-10 – Affectation du résultat

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat reporté 2022	Virement à la SI	Résultat Final	Affectation Résultat
Fonctionnement	668 098.97	760 490	92 391.03	460 831.93	268 544.53	284 678.43	284 678.43
Investissement	239 960.41	470 060.45	230 100.04	-268 544.53	0	38 444.49	- 38 444.49

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 38 444.49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat : le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2023	284 678.43 €
Besoin de financement :	38 444.49 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	38 444.49 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	246 233.94 €
Total affecté au c/1068	38 444.49 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 18 mars 2024.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.

